

arriver en prenant l'idée au vol et en disant: "Voilà la façon de procéder". Il faut se rendre compte que chacune des provinces, à l'exception d'une peut-être, a établi un système des plus complets pour veiller sur la santé publique et que quelques-unes ont des systèmes d'assurance-santé. Nous nous proposons de traiter cette question au point de vue national de la manière que j'ai indiquée.

M. WOODSWORTH: Puisque le premier ministre a jugé à propos de me prendre à partie pour m'être servi d'un langage trop violent, je tiens à ajouter un mot....

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai rien dit de la sorte.

M. WOODSWORTH: Mon langage n'était pas violent, il me semble, mais j'espère que l'on ne m'empêchera pas de me servir de termes énergiques pour décrire ce que je crois être la situation actuelle. L'honorable député de Saint-Boniface était porté à croire que l'on s'occupait de tous ceux qui avaient besoin de soins médicaux. Je n'ai nullement eu l'intention de faire de reproches aux médecins; je considère qu'ils ont rendu d'excellents services, mais je puis lui dire que bien des gens qui avaient besoin de soins médicaux n'en ont pas reçu.

M. HOWDEN: Ils n'ont qu'à faire une demande.

M. WOODSWORTH: Non, il y a plus encore. Je ne me suis pas occupé pendant nombre d'années d'œuvres sociales dans ma propre cité de Winnipeg et je n'ai pas voyagé depuis vingt ans dans tous les districts de l'Ouest sans me rendre compte de la gravité de la situation actuelle. Des gens qui ont toujours eu la prétention d'être indépendants, se gardent souvent de réclamer les services d'un médecin simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de le payer. Je connais un tas de cas de ce genre. Ce sont ces gens qui sont peut-être le plus dans la gêne aujourd'hui. Les services dont ils ont besoin ne sont pas donnés gratuitement. On m'a rapporté l'autre jour, il ne s'agit pas d'un médecin mais d'un dentiste, le cas d'un jeune garçon qui avait une dent à se faire soigner; le prix régulier était de \$65. J'estime que les gens ne peuvent pas en général payer un tel prix.

M. MOORE (Châteauguay): Ils ne sont pas obligés de le faire.

M. WOODSWORTH: Je cite un cas qui est venu à ma connaissance et c'était le prix régulier.

[Le très hon. M. Bennett.]

M. MOORE (Châteauguay): Vous n'avez qu'à chercher un autre dentiste qui ne fera pas payer \$65.

M. WOODSWORTH: Il se peut qu'il y en ait; j'ai entendu parler de certains dentistes qui travaillaient à prix réduits. D'un autre côté, je ne discute pas la question des honoraires des médecins ni des dentistes. Je veux seulement faire remarquer qu'un grand nombre de gens qui ont besoin de soins médicaux pourraient les recevoir s'il existait un système approprié d'assurance-santé. Le premier ministre a laissé entendre que je voulais supprimer les systèmes provinciaux; loin de moi cette idée. Je considère que nous devons nous occuper des systèmes provinciaux tout comme il nous faudra nous occuper de la question constitutionnelle. Mais ce sont des questions de détail comparées à la responsabilité primordiale de voir aux besoins du peuple. J'admets qu'au fond c'est une question financière pour le particulier et pour les municipalités qui doivent fournir des secours. Mais le Gouvernement fédéral est la source de la puissance financière et nous avons, je crois, suggéré un moyen pour obtenir des fonds.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord a proposé des secours sous forme d'octrois. Je ne pense pas qu'il y ait une seule province qui refuse des secours sous forme d'octrois. S'il y en a qui sont assez riches pour refuser une telle offre ou si leurs idées sur les droits constitutionnels les forcent à refuser, il n'y a qu'à les mettre de côté, mais les autres ont certainement besoin de quelque chose de ce genre. Le point sur lequel j'ai déjà insisté et sur lequel je veux encore insister est qu'il y a un grand nombre de gens qui ont besoin de soins médicaux et qui ne peuvent pas en obtenir. Je crois qu'il est du devoir de ce Gouvernement de fournir des moyens plus appropriés pour protéger la santé du peuple canadien.

(L'article est adopté.)

Les articles 40, 41 et 42 (numéros du texte imprimé), maintenant articles 39, 40 et 41, sont adoptés.

Sur l'article 43 (numéro du texte imprimé), devenu l'article 42 (rapport annuel par la commission).

Le très hon. M. BENNETT: Je crois que l'article 42 répond suffisamment à l'objection soulevée cet après-midi par l'honorable député de Vancouver-Centre. Sinon, nous le rendrons volontiers conforme aux désirs du comité. Il décrète que les règlements devront être imprimés et déposés sur le bureau de la Chambre.

(L'article est adopté.)